

## 2023-2024, une rentrée et une année olympique et paralympique à l'École

# Organisation de l'année scolaire 2023-2024

NOR : MENE2318460N

Note de service du 4-7-2023

MENJ - DGESCO

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices académiques de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et aux inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directeurs et directrices d'école ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

Les Jeux olympiques et paralympiques d'été se dérouleront en France respectivement du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024. Ces Jeux sont non seulement le plus grand événement sportif mondial, mais aussi un puissant vecteur de transformation pour notre pays. Temps de paix et de partage, les Jeux olympiques et paralympiques trouveront leur prolongement dans l'héritage qu'ils laisseront en matière de pratiques physiques et sportives et d'esprit d'ouverture parmi la population française. **L'École de la République est donc appelée à faire vivre à ses élèves toutes les dimensions du sport : physiques, culturelles, artistiques, citoyennes, patrimoniales.**

Les Jeux représentent en effet une occasion exceptionnelle de renforcer tous les dispositifs favorisant la pratique physique et sportive des élèves, mais aussi de porter les valeurs du sport olympique et paralympique portées notamment par la charte olympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage. L'année scolaire 2023-2024 sera ainsi l'occasion de célébrer ces valeurs au cœur de l'École et de favoriser la construction d'une citoyenneté active et engagée.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse poursuit et amplifie la dynamique impulsée avec sa participation à la création du label Génération 2024, pour renforcer encore son action et les partenariats avec les autres ministères en faveur de la pratique sportive à l'École, et inscrire les valeurs sportives au cœur des enjeux liés à l'éducation, à la formation et la cohésion sociale. **Il engage tous ses acteurs à profiter des dynamiques territoriales, en particulier à la faveur du label Terre de jeux 2024, pour se rapprocher des collectivités locales et des membres du mouvement sportif.**

**Les actions jusqu'alors menées par des groupes d'élèves dans le cadre du label Génération 2024 ou dans les classes Alice Millat-Pierre de Coubertin constitueront des points d'appui pour construire l'héritage éducatif des Jeux au cours d'une année consacrée à l'universalisme des valeurs olympiques, au renforcement des pratiques physiques et sportives de tous les élèves, et à l'accompagnement des élèves sportifs de haut niveau vers l'excellence sportive.**

Les écoles et établissements scolaires sont invités à se mobiliser à l'occasion de la rentrée et durant toute l'année scolaire dans les conditions présentées par la présente circulaire.

# I. Placer la rentrée scolaire 2023 sous le signe de l'olympisme et du paralympisme

Toutes les écoles et tous les établissements scolaires sont encouragés à organiser lors de la première semaine de septembre 2023 un événement collectif autour de l'olympisme et du paralympisme. Il s'agit de profiter du temps d'accueil des élèves pour fédérer la communauté éducative, intégrer les nouveaux élèves, renforcer la cohésion des classes. Adapté à l'âge des élèves et aux équipements disponibles, cet événement prend la forme d'un temps sportif et culturel qui favorise l'inclusion et le partage : activités sportives et éducatives pour toutes les classes réparties tout au long de la semaine ou massées lors d'une journée ou d'une demi-journée, découverte d'un sport olympique ou paralympique, proposition d'ateliers permettant de comprendre les valeurs et les symboles de l'olympisme et du paralympisme, etc.

L'inscription de cette rentrée dans le contexte des Jeux ne remet pas en cause les dispositifs existants mais permet de leur donner une coloration spécifique. Ainsi, à l'occasion de la « rentrée en musique » les élèves pourront interpréter l'hymne olympique, l'hymne paralympique ou, plus largement, certains hymnes des pays participants aux Jeux olympiques et paralympiques.

Dans le premier degré, l'équipe de France des 30 minutes d'activités physiques quotidiennes peut être particulièrement mobilisée pour faire de la rentrée un temps d'activité physique au service de la santé de tous, répondant ainsi au besoin de faire bouger les enfants. Les référents départementaux contactent les sportifs situés sur leur territoire afin de leur proposer d'intervenir ponctuellement dans les écoles à cette occasion.

L'organisation de la première semaine de septembre 2023 fait l'objet d'une communication de l'école ou de l'établissement aux familles avant ou à l'occasion de la rentrée scolaire.

## II. Célébrer l'esprit olympique et paralympique pendant toute l'année 2023-2024

La mobilisation des élèves et des équipes pédagogiques et éducatives tout au long de l'année scolaire sera favorisée par les dispositifs permettant de renforcer la pratique physique et sportive pour tous et de créer le lien entre les enseignements ou les projets éducatifs et les Jeux olympiques et paralympiques et leurs valeurs. Les événements annuels nationaux, académiques ou locaux pourront utilement être consacrés, cette année, à l'olympisme et au paralympisme.

### 1. Les temps forts d'une année scolaire olympique et paralympique

Les marqueurs de l'olympisme et du paralympisme sont signifiés au travers de grands événements dédiés. Ainsi, la participation à la journée nationale du sport scolaire (JNSS) le 20 septembre 2023, à la journée paralympique le 8 octobre 2023, à la semaine olympique et paralympique (SOP) du 2 au 6 avril 2024 et à la journée olympique le 23 juin 2024 donne l'occasion d'immerger les élèves dans une atmosphère propre aux grands événements du sport, d'aller à la rencontre de champions, de découvrir des sports olympiques et paralympiques, mais aussi de permettre le réinvestissement des compétences développées dans le cadre d'une formation professionnelle ou au sein du programme jeune officiel de l'UNSS. La JNSS et la

SOP de cette année scolaire sont d'ailleurs placées sous le thème de la célébration des Jeux et des athlètes du monde entier.

Cette année sera également celle du parcours de la flamme olympique, qui traversera de nombreux départements en France métropolitaine et en outre-mer. À cette occasion, les élèves pourront être mobilisés autour de la géographie du relai et de la symbolique de la flamme et mettre en évidence leurs réalisations développées au sein de projets éducatifs.

Au-delà de ces temps forts dédiés au sport, à l'olympisme et au paralympisme, d'autres événements de l'année scolaire peuvent être mobilisés en 2023-2024. Le calendrier complet et mis à jour de ces événements sera en ligne sur les sites [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) et Éduscol à compter du mois de juillet 2023. Parmi ces événements, pourront notamment être privilégiés par les directeurs, chefs d'établissement et équipes pédagogiques : les semaines de l'engagement, la semaine de la presse et des médias dans l'École organisée avec le Clémi, la journée internationale des droits des femmes, les semaines et journées de lutte contre les discriminations (racisme et antisémitisme, LGBTphobies, etc.).

## **2. Créer une culture de l'olympisme et du paralympisme**

Pour les élèves, cette année olympique et paralympique constitue un événement exceptionnel et unique. Afin de leur permettre de mieux connaître l'histoire, les symboles et les caractéristiques des Jeux, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques mettent à disposition des équipes des ressources pédagogiques. Celles-ci seront régulièrement publiées afin que puisse être abordé en classe, chaque mois, un élément clé des Jeux olympiques et paralympiques : symbole (5 anneaux, 3 agitos, devise, hymne, flamme, etc.), événement historique (création des Jeux olympiques modernes en 1896, création des Jeux paralympiques en 1960, etc.). Ces références culturelles pourront également être déclinées dans les libellés des différents exercices proposés aux élèves, tout au long de l'année et dans tous les enseignements.

## **3. Des programmes d'engagement spécifiques**

### **Le label Génération 2024**

Le label Génération 2024 permet d'impulser depuis sa création de nombreux projets au sein des écoles et des établissements du second degré. Aujourd'hui, ce sont près de 8 000 écoles et établissements qui sont concernés et qui ont inscrit leur dynamique au cœur du projet d'école ou d'établissement afin de développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire, de participer aux événements olympiques et paralympiques, d'accompagner les élèves sportifs de haut niveau, d'ouvrir les équipements sportifs de l'école ou de l'établissement. Les informations concernant les objectifs, la démarche de candidature au label, le déploiement actuel, le vademecum et des activités potentielles sont en ligne sur le site Éduscol : <https://eduscol.education.fr/962/le-label-generation-2024> et <https://eduscol.education.fr/929/generation-2024>.

### **Le programme Unis'vers 2024, les enfants font leurs Jeux à l'Usep**

Ce programme vise l'appropriation active d'une culture olympique. Il proposera tout au long de l'année aux élèves du premier degré des temps de pratique sportive (2024 passes, 2024 mètres, etc.), des temps de compréhension des Jeux (culture olympique, culture sportive,

etc.), des temps de débat pour contribuer au développement de leur esprit critique (développement durable et Jeux, parité et Jeux, inclusion et Jeux, etc.) et des temps d'encouragement des élèves à destination des sportifs (messages, questions, dessins, etc.) : [https://usep.org/wp-content/uploads/2020/10/Note\\_de\\_presentation\\_2024.pdf](https://usep.org/wp-content/uploads/2020/10/Note_de_presentation_2024.pdf).

## **Le programme Vers une génération responsable de formation des jeunes officiels à l'UNSS**

À travers les associations sportives des collèges et des lycées, l'UNSS propose des formations et des certifications nationales dans différents domaines. Elles conduisent les élèves à être leurs propres organisateurs de leurs compétitions scolaires. Qu'ils soient jeune organisateur, jeune juge ou arbitre, jeune coach, jeune reporter, jeune secouriste, jeune écoresponsable ou jeune interprète, leur engagement garantit le développement de compétences personnelles, la valorisation du parcours scolaire et citoyen, la reconnaissance par la certification et surtout le partage d'expérience : <https://www.unss.org/jeunes-officiels>.

## **4. Un renforcement de la pratique physique et sportive des élèves**

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en France constitue une occasion unique de rappeler que la pratique d'une activité physique et sportive est, pour tous les élèves, un gage de bien-être, de bonne santé, de disponibilité aux apprentissages et d'accès à la diversité des pratiques sportives.

L'année 2023-2024 est ainsi l'occasion de faire connaître et développer les dispositifs existants de renforcement de la pratique physique et sportive des élèves, et d'encourager les élèves à y participer. Il s'agit ainsi de dynamiser les 30 minutes d'activité physique quotidienne du CP au CM2, de permettre à tous les élèves intéressés de pouvoir s'inscrire dans une section sportive scolaire au collège et au lycée, d'encourager les élèves qui en ont le plus besoin à participer aux deux heures de sport en plus dans les 700 collèges concernés. Dans le second degré, la participation des élèves aux activités de l'association sportive de leur établissement est à encourager de manière volontariste.

Cette année est également propice à renforcer le lien entre le Savoir nager et le Savoir rouler à vélo et les disciplines olympiques et paralympiques que les élèves découvriront.

## **5. L'Olympiade culturelle**

Le lien entre Jeux olympiques et paralympiques et pratiques culturelles se concrétise notamment par le lancement en juin 2022 de l'Olympiade culturelle, une programmation culturelle pluridisciplinaire qui explore le lien entre l'art et le sport. Dès à présent et jusqu'aux Jeux, Paris 2024 encourage les artistes, les compagnies, les associations, les collectivités, le mouvement sportif à être acteurs de la programmation culturelle des Jeux partout en France.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse participe à l'Olympiade culturelle avec un label spécifique attribué aux projets déposés à partir d'un dossier d'éducation artistique et culturelle sur la plateforme Adage (campagne d'appel à projets à venir). Les écoles et les établissements scolaires peuvent déposer plusieurs projets par an. Ceux qui sont labellisés Génération 2024 ont naturellement vocation à participer au dispositif, bien que celui-ci ne leur soit pas réservé. Les informations relatives à cette olympiade sont mises à disposition des équipes pédagogiques sur Éduscol.

## 6. Des ressources au service des élèves, des professeurs et des projets

Génération 2024, la plateforme éducation de Paris 2024, propose des ressources auxquelles contribue le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mais aussi des informations sur les temps forts du calendrier de l'année scolaire : <https://generation.paris2024.org/>.

Le site Éduscol propose des informations et des ressources à destination des professeurs pour faire de la rentrée scolaire et de l'année 2023-2024 une rentrée et une année olympiques et paralympiques, en particulier des exemples d'activités pédagogiques et éducatives, des liens avec les programmes d'enseignement, des ressources pour les élèves. Une page spécifique dédiée aux Jeux olympiques et paralympiques y sera mise en ligne au mois de juillet 2023 et enrichie tout au long de l'année à venir.

Réseau Canopé met également à disposition des professeurs des ressources du cycle 3 à la terminale via le site La grande école du sport : <https://www.reseau-canope.fr/la-grande-ecole-du-sport.html>.

## III. Ma classe aux Jeux : un programme de billetterie populaire pour les élèves

Dans le cadre du programme de la billetterie populaire, 193 400 billets pour les Jeux paralympiques sont réservés aux écoles et aux établissements scolaires du second degré qui en feront la demande et qui proposeront un projet éducatif en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques. Les écoles et établissements retenus bénéficieront d'un ou plusieurs lots de 34 billets, qui correspondent à un groupe de 30 élèves et 4 adultes, afin d'assister à une session lors des Jeux paralympiques.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé début juin 2023 auprès de l'ensemble des écoles et établissements. Les recteurs, avec l'appui des référents académiques Génération 2024, arrêteront les listes des élèves et des adultes pour leurs académies. Ils veilleront pour leur part à ce que tous les départements soient représentés.

Les écoles et établissements labellisés Génération 2024 ou candidats au label ont particulièrement vocation à se porter candidats pour être attributaires d'un ou plusieurs lots de billets.

Les appels à manifestation d'intérêts et concours, pour lesquels des précisions seront disponibles en ligne dès le mois de juillet 2023, sont les suivants :

- **le Dicosport** : cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) permet aux élèves de construire des connaissances relatives aux champions et aux sports inscrits aux programmes des Jeux de 1924 à 2024. Il s'agit de faire une courte présentation orale du sportif ou du sport choisi et de nourrir cette présentation d'images et d'un texte en sous-titrage. D'une durée maximum de 30 secondes, les présentations seront diffusées et partagées via la chaîne thématique Génération2024 hébergée sur la page PodEduc. Pour bénéficier de billets, une classe devra présenter au moins deux champions (un homme et une femme) ou un champion (homme ou femme) et un sport (olympique ou paralympique) ;
- **l'intégrathlon** : dans la continuité de l'année 2023, qui a porté le thème de l'inclusion dans le sport scolaire, les écoles et établissements pourront organiser une journée qui

met en avant le sport partagé, les pratiques sportives en situation de handicap et les parasports. La présentation d'un court reportage dans un format numérique et d'une durée de deux minutes permettra de sélectionner les projets les plus méritants ;

- **2024 : le monde, le sport et les arts en partage** : les élèves sont invités à réaliser une œuvre collective qui respecte les consignes suivantes : utiliser toute forme de support (objets de récupération, support mural, toile, tissus, articles de sports, etc.), adresser un message de bienvenue à l'un des 206 pays en lien avec un des sports des programmes olympique ou paralympique, faire rayonner les valeurs de l'olympisme et du paralympisme, associer à l'œuvre un titre et un texte de présentation de 10 à 15 lignes. 24 œuvres seront sélectionnées par un jury national et recevront des billets pour les Jeux paralympiques ;
- **la grande collecte des archives du monde du sport** : adressé aux classes de 4e et de 3e, ce concours a pour objet de réaliser un projet autour de documents en lien avec le sport et son histoire qui auront été collectés par les élèves. Les élèves sont invités à enquêter auprès de leur famille ou dans leur entourage pour recueillir des documents ou des témoignages. Ils réaliseront un projet sous un format libre (journal, bande dessinée, exposition, maquette, jeu, film, expression artistique, etc.), qui pourra se conclure, si les élèves le souhaitent et en accord avec le service d'archives territorial, par un don à ce service des documents qu'ils auront collectés à l'occasion du concours.

L'ensemble de ces dispositifs doit permettre à nos élèves, d'une part, de mieux connaître les Jeux olympiques et paralympiques, et de s'approprier les valeurs et l'histoire dont ils sont porteurs ; d'autre part, de développer leur pratique physique et sportive régulière. C'est en effet par ces deux leviers qu'ils pourront pleinement partager, avec l'ensemble de notre pays, l'expérience des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Edouard Geffray

[Début de page](#)

S'abonner à la lettre du Bulletin Officiel

Votre adresse électronique

J'accepte que mon adresse de messagerie soit utilisée pour m'envoyer cette lettre d'information. [En savoir plus](#)